ARCA
chaudières

BVS

Installation
Utilisation
Entretiene

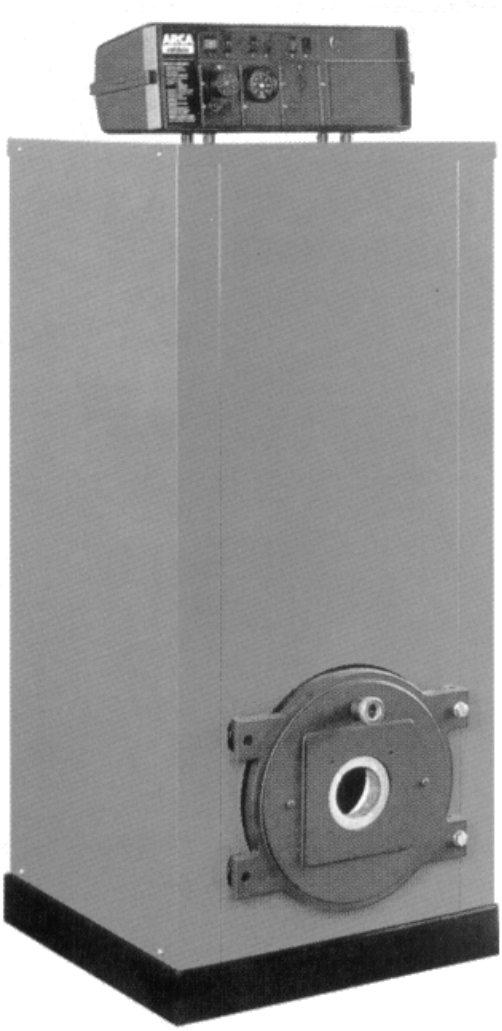

www.arcacaldaie.com

La société ARCA s.r.l. décline toute responsabilité pour les éventuelles inexactitudes causées par erreur de transcription ou d'impression. Elle se réserve aussi le droit de modifier ses produits si nécessaire et utile, sans en compromettre les caractéristiques principales. Cette communication est disponible aussi comme fichier en PDF. Pour en avoir copie, veuillez contacter le service technique de la société ARCA s.r.l.

codice: MAN1020FR
pagine: 16
edizione: I EDIZIONE
revisione: giugno 2009

INDICE

1. IMPORTANT 5
2. DONNEES TECHNIQUES 6
2.1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES 6
2.2. DIMENSIONS ET RACCORDEMENTS 7
3. INSTALLATION 7
3.1. POSITIONNEMENT EN CHAUFFERIE 7
3.2. CHEMINEE 8
3.3. INSTALLATION DE CHAUFFAGE 8
3.4. INSTALLATION SANITAIRE 8
3.5. EAU D' ALIMENTATION 8
4. MONTAGE DE LA JAQUETTE 9
5. TABLEAU DE REGULATION 10
5.1. TABLEAU DE COMMANDE 10
5.2. SCHEMA ELECTRIQUE 10
5.3. RACCORDEMENTS AU BORNIER 11
5.4. FONCTIONNEMENT 11
6. ENTRETIEN 12
6.1. LA CHAUDIERE 12
6.2. LE BOUILLEUR 12
6.3. LE BRULEUR 12
7. INSTRUCTIONS 13
7.1. INSTRUCTIONS 13
7.1.1. INSTALLATION 13
7.1.2. MISE EN ROUTE 13
7.1.3. INSTRUCTION POUR L'UTILISATEUR 13
7.1.4. ENTRETIEN 14
7.2. ALIMENTATION ELECTRIQUE 14
7.3. ALIMENTATION HYDRIQUE 14
7.4. ALIMENTATION EN GAZ, FIOUL 15
7.4.1. INSTRUCTIONS GENERALES 15
7.4.2. INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION DU GAZ 15

1. IMPORTANT

Le livret d'instruction fait partie intégrante du produit et doit être impérativement remis à l'installateur.

Lire attentivement les avertissements contenus dans le présent livret car ils fournissent des indications importantes au niveau de la sécurité d'installation, d'utilisation et d'entretien. Conserver ce livret afin de pouvoir toujours le re consulter.

L'installation doit être effectuée, conformément aux normes en vigueur et en respectant les instructions du fabricant, par une personne professionnellement qualifiée.

Un défaut dans l'installation peut entraîner des dommages sur des personnes, animaux ou objets pour lesquels le fabricant ne saurait être tenu responsable.

Après avoir retiré l'emballage de la chaudière, s'assurer de l'état du contenu. S'il y a des doutes, ne pas utiliser le générateur et faire appel au fournisseur.

Au préalable de toute opération d'entretien, de manutention, ou de réparation sur l'appareil, couper l'alimentation électrique sur ce dernier.

En cas de panne et/ou de fonctionnement anormal de l'appareil, n'envisager aucune tentative de réparation ou d'intervention directe, mais faire appel à une personne professionnellement compétente. L'éventuelle intervention de réparation devra être effectuée par un service d'assistance autorisé qui utilisera exclusivement des pièces de remplacement d'origine.

Le non-respect des clauses décrites ci-dessus peut compromettre la sécurité d'utilisation de l'appareil.

Cet appareil devra être destiné exclusivement à l'usage pour lequel il a été conçu ; toute autre utilisation aléatoire devra être considérée comme impropre et dangereuse.

Sont exclues toutes responsabilités contractuelles ou extra contractuelles d'ARCA pour des dommages causés suite à des erreurs d'installation et d'utilisation, ou par un non-respect des instructions fournies par ARCA ou des normes d'installation en vigueur concernant le matériel en objet.

2. DONNEES TECHNIQUES

2.1. Caractéristiques principales

a) Chaudière en acier à foyer renversée, avec haut rendement, pour l'installation du chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.
b) Foyer à chambre sèche sans eau de condensation.
c) Fonctionnement à gasoil – gaz.
d) Puissance de 19 à 45 kW (de 16'000 à 39'000 kcal/h)
e) Préparateur d'eau chaude sanitaire à immersion et à essieu vertical, émaillé à deux mains selon le procédé Bayer, muni de joue d'inspection et anode de magnésium.
f) Isolement avec laine de roche d'épaisseur de 60 mm.
g) Porte en fonte avec isolement en fibre céramique préformé à bas force d'inertie.
h) Panneau électrique de régulation extérieur au manteau, muni des dotations de fonctionnement et de sûreté selon les réglementations actuelles. Enveloppe en matériel plastique avec degré de protection nominale IP 40.

Modello		BVS 20	BVS 29	BVS 45
Puissance utile	kW kcal/h	18,6 ÷ 24,4 16.000 ÷ 21.000	26,7 ÷ 31,4 23.000 ÷ 27.000	39,5 ÷ 45,3 34.000 ÷ 39.000
Puissance foyer	kW kcal/h	19,7 ÷ 26,7 17.000 ÷ 23.000	28,2 ÷ 34,3 24.300 ÷ 29.500	42,3 ÷ 49,7 36.400 ÷ 42.800
Passages des fumés	n°	18	22	22
Masse chaudière	kg	180	220	220
Capacité d'eau	lt	90	140	140
Pression maximale de service	bar	4	4	4
Pression d'essai hydraulique	bar	6	6	6
Température maximale de fonctionnement	°C	90	90	90
Pression en chambre de combustion	mm C.A.	0,6 ÷ 1,2	0,8 ÷ 1,2	1 ÷ 1,4
Perte de charge au coté H_2O (Δt = 15°C)	m C.A.	0,12	0,15	0,18
Rendement au 100% de charge thermique	%	91	90,6	90,5
Rendement au 30% de charge thermique	%	86,1	87,1	86,7
Perte de la cheminée avec brûleur en fonction	%	8,28	8,65	8,76
Perte de la cheminée avec brûleur éteint	%	0,32	0,35	0,33
Perte au manteau (Δt = 50°C)	%	0,72	0,75	0,74
Capacité du ballon	lt	100	160	160
Production d'eau chaude sanitaire de 15 à 45 °C	lt/h	630	830	830
Pression maximale de service du ballon	bar	10	10	10
Fixation du brûleur (ø)	mm	110	110	110
Fixation de la cheminée (ø)	mm	150	150	150

2.2. Dimensions et raccordements

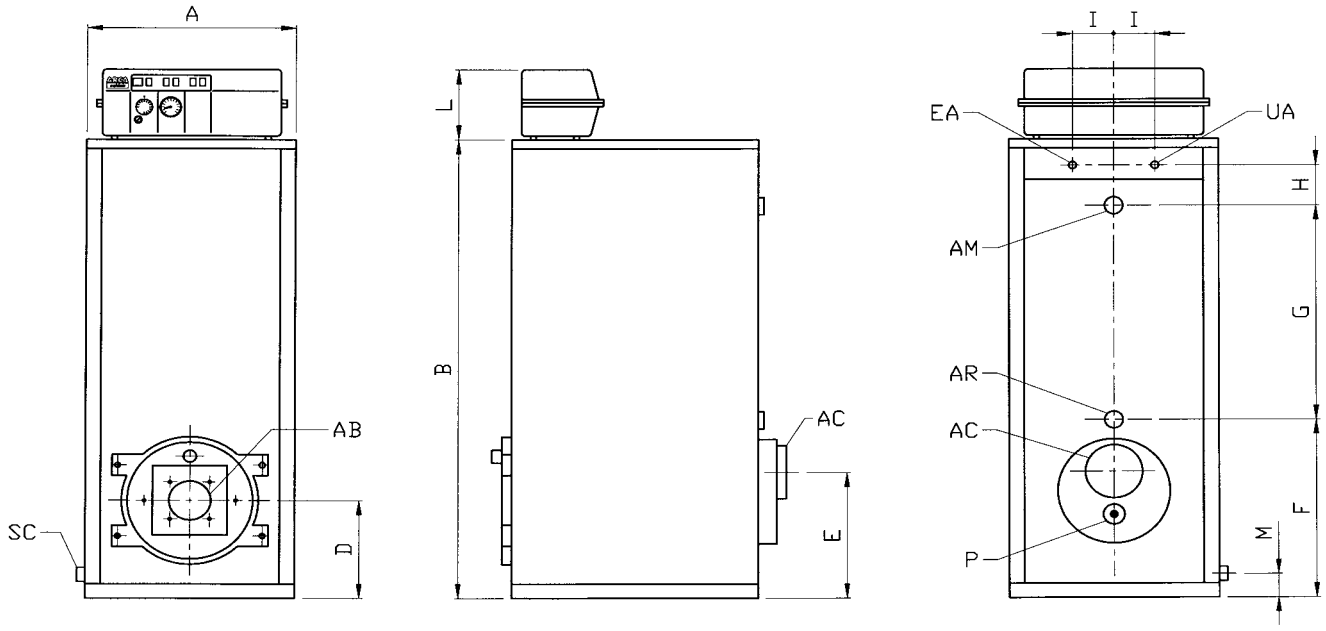

Mod.	A	B	D	E	F	G	H	I	L	M	AB	AC	AM	AR	EA	UA	SC
BVS 20	585	1270	280	340	510	510	180	75	190	100	110	150	1"¼	1"¼	¾"	¾"	½"
BVS 29	690	1490	320	410	580	620	200	75	190	100	110	150	1"½	1"½	¾"	¾"	½"
BVS 45	690	1490	320	410	580	620	200	75	190	100	110	150	1"½	1"½	¾"	¾"	½"

3. INSTALLATION

3.1. Positionnement en chaufferie

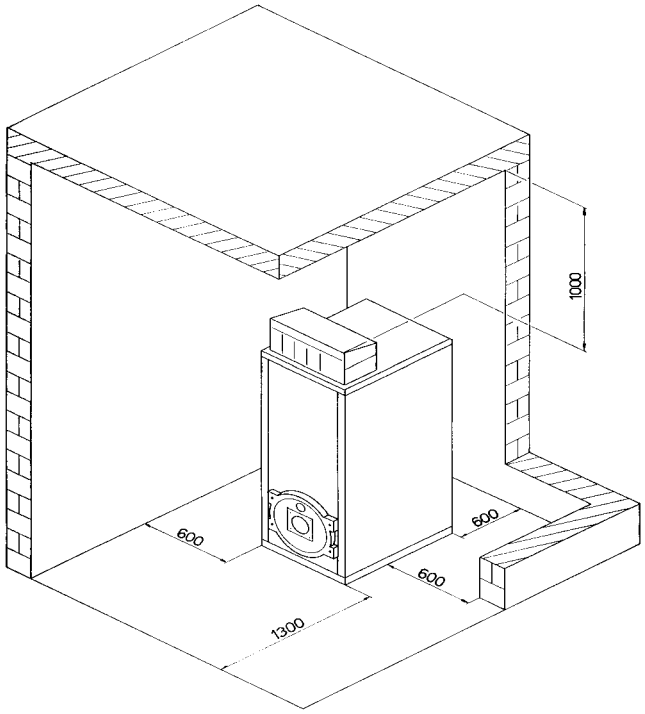

Les chaudières modèles BVS doivent être installées selon les réglementations en vigueur. Le local devra être bien aéré par des ouvertures ayant la surface minime totale de 0.5 m^2.
Un espace adéquat devra être prévu sur le front de la chaudière pour faciliter les opérations de nettoyage saisonnier du foyer: dans le cas des centrales particulièrement humides la chaudière devra appuyer sur une croûte en ciment.
Après avoir effectué l'installation la chaudière devra résulter parfaitement horizontale et bien appuyée sur le plancher pour réduire les vibrations et les bruits.
Les dimensions minimes des centrales thermiques indiquées sur les dessins sont obligatoires pour les chaudières avec la puissance du foyer supérieure aux 35 kW.

3.2. Cheminée

La cheminée est très important pour le bon fonctionnement de la chaudière: par conséquent elle devra être imperméable et bien isolée. Les vielles ou neuves cheminées construites sans respecter les réglementations indiquées pourrons être utilisées en tubant la même cheminée comme suit: un carneau en métal devra être introduit à l'intérieur de la cheminée existante et il sera nécessaire remplir l'espace entre le carneau en métal et la cheminée parmi d'un apte matériel isolant.
Les cheminées construites avec blocs préfabriqués devrons avoir des joints parfaitement scellés pour éviter que l'eau de condensation des fumes pourvoie tremper les murs à cause de l'absorption.
Par suite un régulier projet devra être présenté pour la réalisation des nouveaux cheminées selon les réglementation actuelles.

3.3. Installation de chauffage

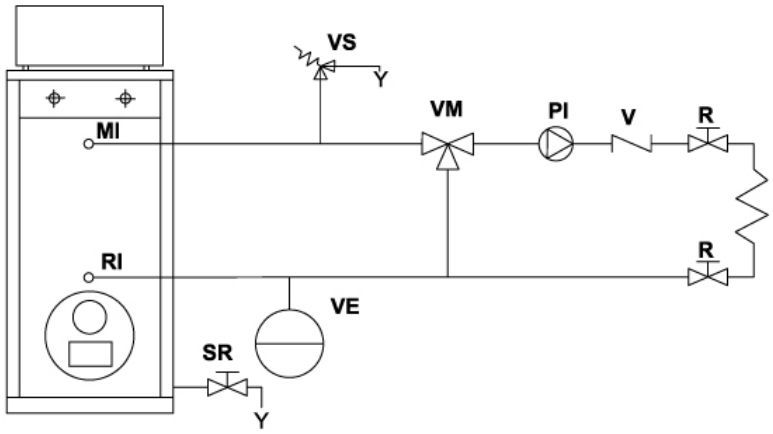

Légende:

MI	Refoulement installation
RI	Retour installation
VS	Clapet de sûreté
VE	Vase d'expansion sanitaire
VM	Soupape mélangeur
PI	Pompe installation
V	Valve de non-retourr
R	Soupape d'arrêt
SR	Robinet de décharge

3.4. Installation sanitaire

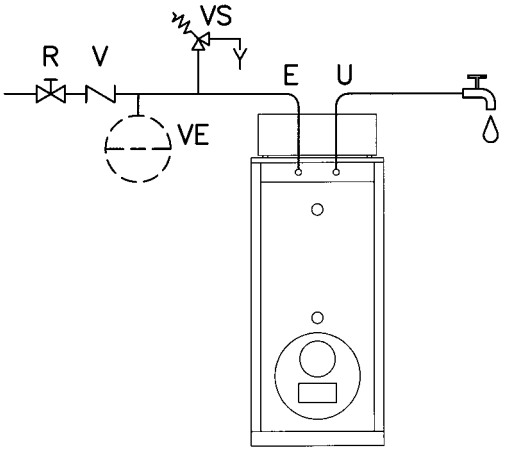

Légende

E	Entrée eau froide
U	Sortie eau chaude sanitaire
VS	Clapet de sûreté
VE	Vase d'expansion sanitaire
V	Vanne de non-retourr
R	Soupape d'arrêt

3.5. Eau d' alimentation

La connaissance des caractéristiques chimique-physique de l'eau et de sa réintégration est fondamentalement importante pour le bon fonctionnement de la chaudière et pour la sûreté de l'installation de chauffage. Le problème principal est représenté par la dureté d'eau laquelle peut provoquer l'incrustation des surfaces de décharge thermique. On sait que les hautes concentrations de calcium et de magnésium (calcaire), en s'échauffant, précipitent et forment des dépôts. Les dépôts calcaires, parmi de la basse conductibilité thermique, interdint l'échange en créant des surchauffes que diminuent les structures métalliques et peuvent provoquer la rupture des mêmes structures.
En conséquence on suggère d'effectuer un traitement de l'eau dans les cas suivants:

a) haute dureté d'eau (supérieure aux 20°C français)
b) installations de grande capacité (très étendues)
c) abondantes récupérations due aux pertes
d) fréquents remplissages dus aux travaux de manutention de l'installation.

4. MONTAGE DE LA JAQUETTE

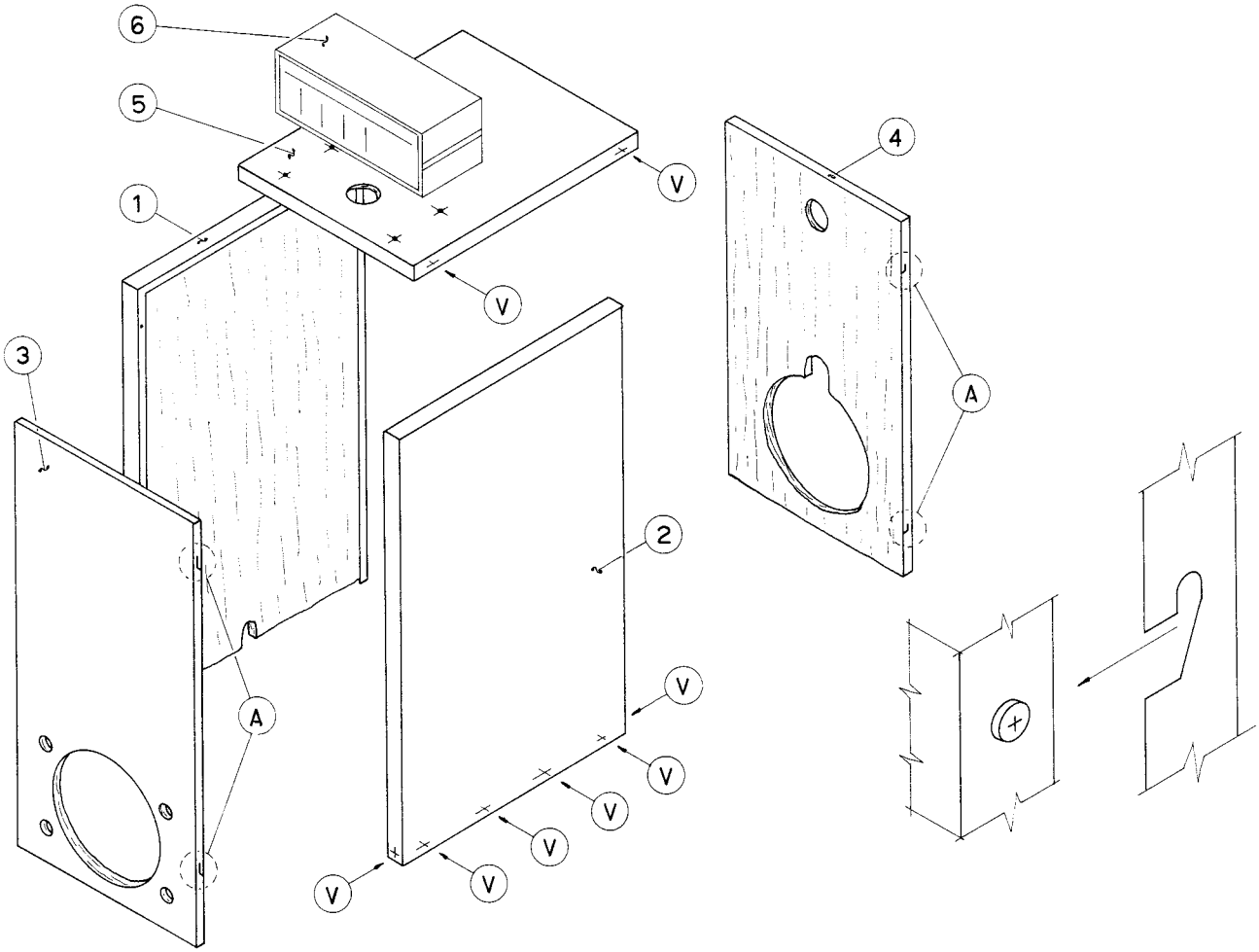

a) Mettre les côtés 1 et 2 à la base de la chaudière en faisant coïncider parfaitement le plate du fixage au mur intérieur du côté. Fixer les côtés au soubassement parmi des vis – tarauds modèle V en dotation. Faire attention au manchon de décharge, un des côtés est pourvu de la spéciale boutonnière.

b) Démonter la porte antérieure et insérer le panneau 3 aux côtés 1 et 2 dans les fixations baïonnettes, comme dans le détail A (à ce moment là c'est possible de remonter la porte).

c) Monter le panneau postérieur 4 en le fixant dans les fixations baïonnettes, comme décrit dans le détail A.

d) Positionner le panneau électrique 6 au couvert du manteau 5, parmi les vis en dotation avec le tableau électrique. Dévirer les tubes capillaires des thermostats: faire les passer à travers le trou central du couvert 5 et mettre les boules dans le puisard de la porte – sonde (gaine en cuivre. Le puisard de la porte – sonde est situé sur le bord extérieur de la chaudière, dans la partie supérieure du brûleur.

e) À ce moment mettre le couvert 5 dans les panneaux latérales 1, 2, 3, 4 et fixer le parmi les vis latérales V en dotation.

IMPORTANT: *positionner le panneau 4 avant d'effectuer l'installation hydraulique.*

5. TABLEAU DE REGULATION

5.1. Tableau de commande

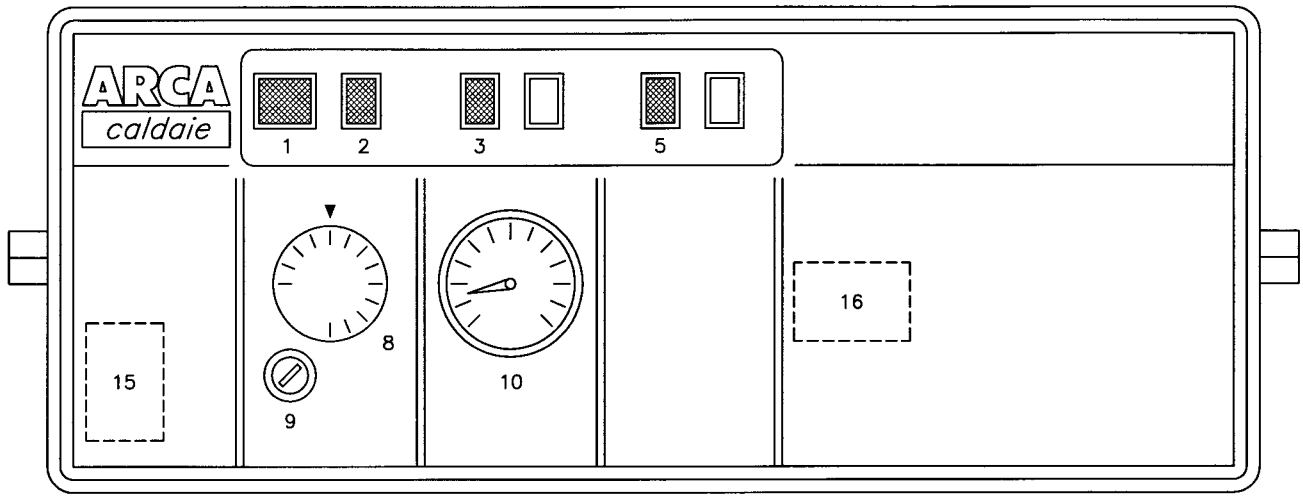

Légende:

1) Interrupteur général
2) Interrupteur du brûleur
3) Interrupteur de la pompe
5) Témoin de fonctionnement de la pompe d'installation
8) Thermostat de service
9) Thermostat de sûreté à réarment manuel
10) Thermomètre
15) Thermostat de minimum (à l'intérieur)
16) Thermostat anti – inertie thermique (à l'intérieur)

5.2. Schema electrique

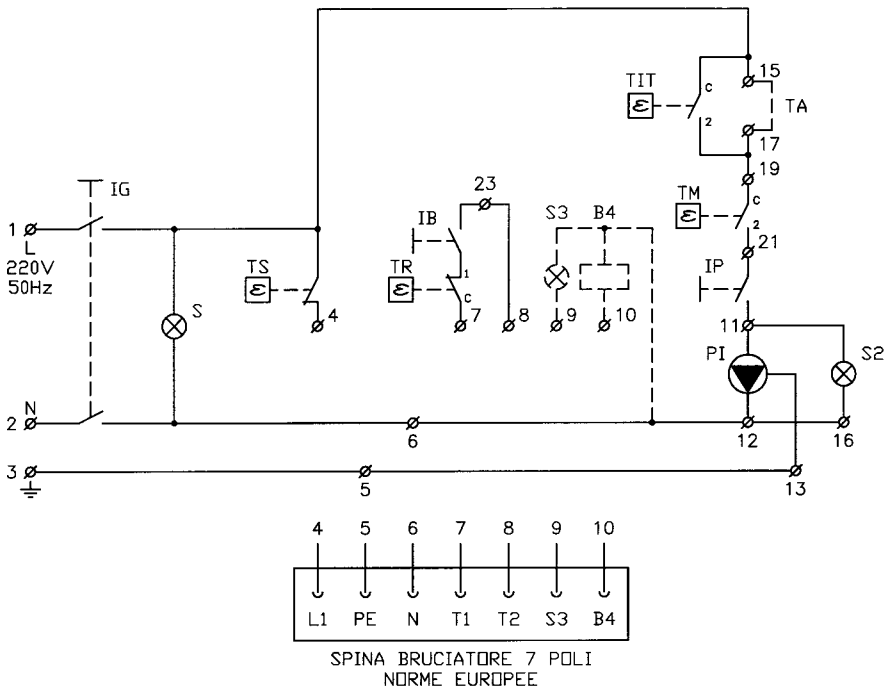

Légende:

IG Interrupteur général lumineux
IP Interrupteur pompe installation (PI)
IB Interrupteur brûleur
TS Thermostat de sécurité
TR Thermostat de réglage chaudière
TM Thermostat de température minimale
TA Thermostat d'ambiance
TIT Thermostat anti-inertie thermique
PI Pompe installation
S Témoin lumineux incorporé dans IG
S2 Témoin fonctionnement PI
S3 Eventuel témoin de blocage brûleur
B4 Eventuel compteur horaire

5.3. Raccordements au bornier

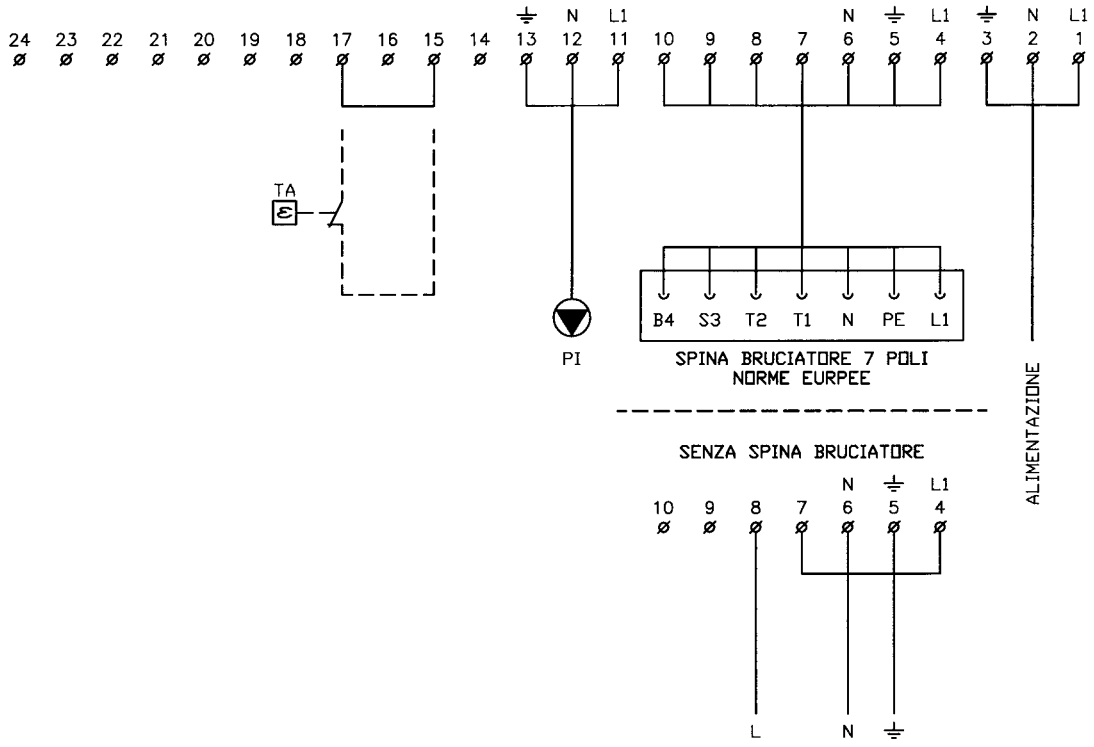

5.4. Fonctionnement

Positionner tous les interrupteurs en position “1”, régler la température de la chaudière parmi le thermostat TR (en position 8 sur le frontail). Le fonctionnement de la pompe d'installation PI est actionné alors que la chaudière arrive à la température minime établie sur le thermostat TM. Le fonctionnement de la pompe d'installation est mis en évidence par l'allumage du témoin rouge positionné en position 5 sur le frontail.
Le thermostat d'ambiant doit être lié aux plots 15 – 17, après avoir levé le pont branché en fabrique et il faut rappeler qu'il agit seulement sur la pompe d'installation.
En cas de phénomènes d'inertie thermique, le thermostat actionnera la pompe d'installation au cas où la chaudière atteindrait 90°C.

6. ENTRETIEN

- Avant d'effectuer une quelconque opération d'entretien il est indispensable de couper la tension à la chaudière et attendre que celle ci soit à la température ambiante.
- Ne jamais vidanger l'eau du réseau.
- Vérifier périodiquement l'intégrité du dispositif et/ou du conduit d'évacuation des fumées.
- Ne pas effectuer d'opérations de nettoyage avec des produits inflammables.
- Ne pas laisser de récipients contenant des substances inflammables dans le local chaufferie.
- Ne pas nettoyer le local chaufferie avec le brûleur en fonctionnement.

6.1. La chaudière

Il est nécessaire de faire au moins une fois par an le nettoyage de la chaudière, surtout si le combustible utilisé est le fioul. Nettoyer les parcours de fumées avec l'écouvillon métallique et enlever les résidus de la chambre de combustion par la trappe de nettoyage de la boite à fumées à l'aide d'un aspirateur.

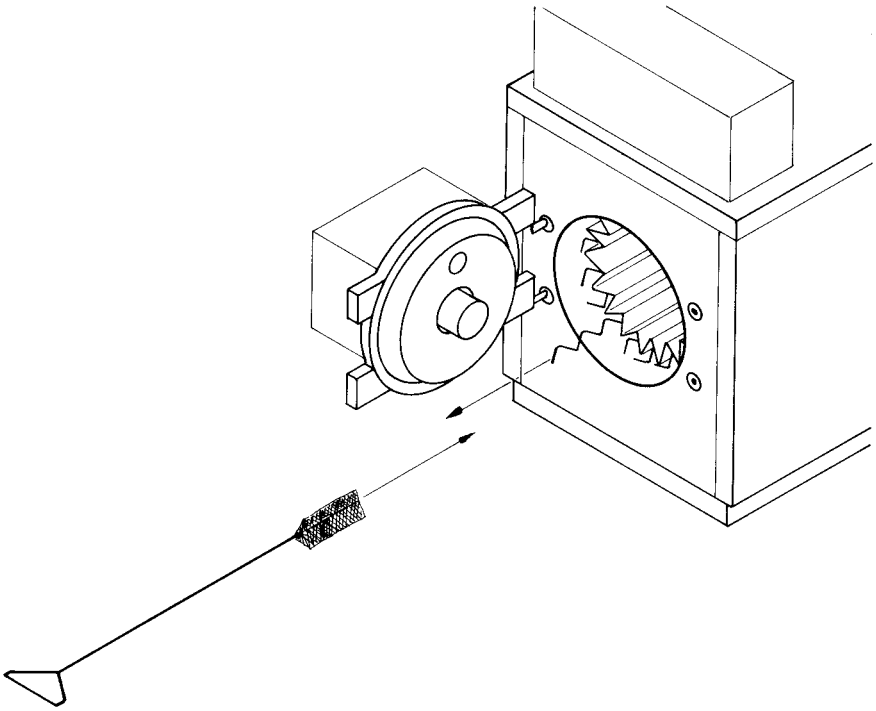

6.2. Le bouilleur

Tous les deux ans, il faudra contrôler l'anode de magnésium à protection du bouilleur puisque s'il résulte usé bien plus du 2/3 il sera nécessaire le remplacer. En cas d'utilisation d'eau trop dure on conseille d'effectuer le control annuellement.
En plus nettoyer le côté sanitaire tous les deux ans à fin de lever les éventuels dépôts calcaires.

6.3. Le brûleur

Le brûleur, même si fourni par la société ARCA, est garanti par la société constructrice de l'appareil pour une durée établie par la société même.
L'installation, le premier allumage et les opérations d'entretien du brûleur doivent être effectués par une personne professionnellement qualifiée.

7. INSTRUCTIONS

7.1. Chaudière avec brûleur a air souffle

Cet appareil devra être destiné exclusivement à l'usage pour lequel il a été conçu.
Important: cette chaudière utilise l'eau comme fluide calorifique, chauffée à une température inférieure à celle de l'ébullition à la pression atmosphérique. La chaudière doit être raccordée à une installation de chauffage et/ou à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire, dans les limites de sa puissance et de son rendement.

7.1.1. Installation

La chaudière doit être installée dans un local adapté, conformément aux normes et prescriptions en vigueur.
Avant la mise en route de la chaudière faire contrôler par une personne professionnellement qualifiée les critères suivants:

a) effectuer un nettoyage soigné des canalisations de l'installation afin de supprimer les éventuels résidus pouvant compromettre le bon fonctionnement de la chaudière;
b) vérifier que le gaz distribué corresponde aux caractéristiques indiquées sur la plaque signalétique du brûleur.
c) vérifier que la cheminée ai un tirage adéquat, qu'il n'y a pas de rétrécissements et pas d' autres appareils raccordés dans le même conduit de cheminée, conformément aux normes en vigueur;
d) vérifier que dans le cas des cheminées existantes il n'y ait pas de scories pouvant se décrocher des parois et obstruer les passages de fumées. C'est seulement ces contrôles effectués que le raccordement entre chaudière et cheminée peut avoir lieu.

7.1.2. Mise en route

Le premier allumage doit être effectué par une personne qualifiée. Avant de démarrer la chaudière, vérifier les critères suivants:

a) que les données figurant sur la plaque signalétique correspondent à celles du réseau d'alimentation (électrique, hydraulique, gaz, fioul);
b) que la plage de puissance du brûleur soit compatible avec la puissance de la chaudière;
c) que la tuyauterie soit isolée par une gaine thermo - isolante;
d) le bon fonctionnement du conduit d'évacuation des fumées;
e) que l'adduction de l'air comburant et l'évacuation des fumées s'effectuent conformément aux normes en vigueur.

7.1.3. Instruction pour l'utilisateur

- Il est interdit et dangereux d'obstruer même partiellement les prises d'air pour la ventilation du local où la chaudière est installée.
- Il est interdit de faire fonctionner dans le même local des extracteurs d'air, des cheminées ou appareils similaires, en même temps que la chaudière.
- Contrôler la pression d'eau d'installation à l'aide du manomètre et vérifier que l'indication soit toujours comprise entre les limites fixées par le constructeur.
- Si une baisse de pression fréquente est constatée, faire appel à une personne qualifiée afin de rechercher l'origine de la fuite et de la supprimer.
- Ne pas laisser la chaudière inutilement branchée lorsqu' elle n'est pas utilisée durant une longue période; dans ce cas, fermer l'arrivée du combustible et couper l'alimentation électrique par l'interrupteur général.
- Ne pas toucher aux portes, plaque de support pour brûleur, boite à fumées, tuyaux fumées etc. etc. qui pendant, et après le fonctionnement de la chaudière, sont portés à haute température. Un contact avec ces parties peut causer de graves brûlures. Par sécurité, interdire l'accès de local chaufferie aux enfants et aux personnes sans expérience.
- Ne pas asperger la chaudière d'eau ou d'autres liquides. Ne poser aucun objet sur la chaudière. Interdire l'usage de la chaudière aux enfants et aux personnes inexpérimentées.
- Si l'on désire éteindre temporairement la chaudière il faut:

a) Procéder à la fermeture des alimentations: électrique, hydraulique et combustible;
b) Vidanger l'eau de l'installation si le circuit n'a pas été protégé par une solution antigel.

- Si l'on décide d'avoir une extinction définitive de la chaudière, faire effectuer par une personne qualifiée les opérations nécessaires, en s'assurant que les alimentations électrique, hydraulique et du combustible soit coupées.

- Les opérations d'entretien de la chaudière doivent être effectuées par une personne qualifiée selon les normes en vigueur.
- Avant d'effectuer une quelconque intervention sur la chaudière qui implique le démontage du brûleur, l'ouverture de la porte foyère, des trappes d'inspection, couper l'alimentation électrique, et fermer les robinets d'arrivée du combustible.
- En cas d'incident, couper la tension électrique de la chaufferie, fermer l'alimentation du combustible et appeler une personne qualifiée.

7.1.4. Entretien

- Vérifier le bon fonctionnement et l'intégrité du conduit et/ou des dispositifs d'évacuation des fumées.
- Faire effectuer annuellement, par un personnel qualifié le nettoyage du foyer de la chaudière. Cette opération consiste à enlever les résidus imbrûlés dans la chambre de combustion et à l'intérieur des passages de fumées (Cornières). Passer l' écouvillon métallique fourni avec la chaudière, à l'intérieur et à l'extérieur des cornières, puis à l'aide d'un aspirateur industriel, enlever les résidus du foyer par la trappe de nettoyage de la boite à fumées (PP).
- Dans le cas d'opérations d'entretien du conduit de fumées ou des conduits avoisinants, éteindre l'appareil, et les travaux terminés faire vérifier l'efficience de la cheminée par un professionnel qualifié.
- Ne pas effectuer d'opérations de nettoyage de la chaudière et/ou des parties composantes avec des produits inflammables (essence, alcool à brûler etc.).
- Ne pas laisser de récipients contenant des substances inflammables dans le local chaufferie.
- Ne pas nettoyer le local chaufferie avec le brûleur en fonctionnement.
- Il est nécessaire après chaque période de chauffe, de faire contrôler la chaudière par une personne qualifiée, afin d'avoir toujours une chaudière performante. Un entretien régulier est toujours synonyme de sécurité et d'économie.

7.2. Alimentation électrique

La sécurité électrique de l'appareil n'est assurée que si la chaudière est correctement reliée à une mise à la terre efficace et répondant aux normes en vigueur. La vérification de ce point fondamental doit être confiée à une personne compétente. Le constructeur ne saurait être tenu pour responsable, d'éventuels dommages causés par l'absence ou une mise à la terre non conforme du réseau. Faire vérifier par une personne compétente que l'installation électrique comporte une tension et une puissance compatibles avec celles requises par l'appareil. Pour le raccordements au réseau, prévoir un interrupteur bipolaire comme spécifié par les normes en vigueur.
L'usage d'appareil utilisant l'énergie électrique comporte le respect des règles fondamentales suivantes:

- ne pas toucher l'appareil avec une partie du corps mouillée ou les pieds nus;
- ne pas tirer sur les câbles électriques;
- ne pas laisser l'appareil exposé aux conditions atmosphériques si pas expressément prévu pour cet usage.
- interdire l'utilisation de la chaudière aux enfants et à toute personne non autorisée.
- le remplacement du câble d'alimentation de l'appareil doit être effectué par une personne qualifiée et non par l'usager.
- si l'appareil n'est plus utilisé pendant un certain temps, couper l'alimentation électrique de tous les composants (pompes, brûleur etc.).

7.3. Alimentation hydrique

- Les composants alimentés en eau sont normalement raccordés au réseau hydrique par l'intermédiaire d'un réducteur de pression hydraulique.
- S'assurer que la pression hydraulique mesurée après le réducteur de pression n'est pas supérieure à la pression de service indiquée sur la plaque signalétique des composants (chaudière, ballon, etc.).
- Cependant durant le fonctionnement l'eau contenue dans l'installation augmentant de pression, s'assurer que la valeur maximale n'est pas supérieure à la pression hydraulique maximale figurant sur la plaque signalétique des composants.
- S'assurer que les soupapes de sécurité de la chaudière et du ballon (si existant) soient bien raccordées à un orifice de vidange. En cas de présence d'eau dans le local par absence de raccordement des soupapes à un orifice de vidange, ARCA décline toute responsabilité.
- S'assurer que la tuyauterie de l'installation hydrique et chauffage ne soit pas utilisée comme prise de terre de votre réseau électrique ou téléphonique. Si tel était le cas, de graves dommages pourraient survenir à

brève échéance, endommageant la tuyauterie, le ballon, la chaudière et les radiateurs, dégâts dont le constructeur ne pourrait être tenu pour responsable.

- L'installation de chauffage fonctionnant en circuit fermé, (vase d'expansion sous pression) le robinet d'alimentation doit être fermé et dis connecté de l'alimentation une fois la mise en eau terminée.
- Toute fuite éventuelle sera signalée par une baisse de pression lue sur le manomètre de l'installation.

7.4. Alimentation en gaz, fioul

7.4.1. Instructions generales

L'installation de la chaudière doit être effectuée par une personne professionnellement qualifiée et en conformité avec les normes et les dispositions en vigueur, en effet; une installation non conforme peut entraîner des dommages aux personnes, animaux ou objets pour lesquels le fabriquant ne saurait être tenu pour responsable. Avant la mise en service de la chaudière effectuer un nettoyage soigné des canalisations de l'installation afin de supprimer les éventuels résidus pouvant compromettre le bon fonctionnement de la chaudière.
Pour la première mise en service de la chaudière, un personnel qualifié doit effectuer les contrôles suivants:

a) l'étanchéité des raccordements intérieurs et extérieurs du réseau d'alimentation en combustible;
b) le réglage du débit de combustible en fonction de la puissance demandée sur la plaque signalétique;
c) que le combustible distribué corresponde aux caractéristiques indiquées et pour lequel la chaudière a été conçue;
d) que la pression d'alimentation du combustible corresponde aux valeurs reportées sur la plaque signalétique;
e) que le réseau d'alimentation gaz soit équipé de tous les dispositifs de contrôle et de sécurité prévus par les normes en vigueur.

Si la chaudière n'est pas utilisée pendant un certain temps, fermer le, robinet ou les robinets d'alimentation du combustible.

7.4.2. Instructions pour l'utilisation du gaz

Faire vérifier par un personnel qualifié:

a) que la ligne d'alimentation et la rampe gaz soient conformes aux normes et dispositions en vigueur;
b) que toutes les tuyauteries soient étanches;
c) que les ouvertures d'aération du local soient dimensionnées pour garantir l'amenée d'air requise par les normes en vigueur, et suffisantes pour obtenir une combustion parfaite.

Ne pas utiliser la tuyauterie comme mise à la terre d'appareils électriques. Ne pas laisser la chaudière en fonctionnement inutilement et lorsqu' on ne l'utilise pas fermer le robinet de gaz. Dans le cas d'une absence prolongée de l'utilisateur, fermer le robinet principal d'alimentation du gaz à la chaudière.

En présence d'odeur de gaz:

a) ne pas actionner d'interrupteurs électriques, le téléphone ou d'autres appareils pouvant provoquer des étincelles.
b) ouvrir portes et fenêtre pour purifier l'air,
c) fermer les robinets du gaz,
d) appeler le technicien.

Ne pas obstruer les ouvertures d'aération du local ou il y a un appareil à gaz, pour éviter des situations dangereuses comme la formation de mélanges toxiques et explosifs.

ARCA CHAUDIERES
15, Rue de la Ligne de l' Est
69100 Villeurbanne
Tel : 04 72 91 54 30
Fax : 04 72 91 54 33
Web : www.arcacaldaie.com
Mail : arca.france@wanadoo.fr